

## Le PDG de l'Inria en pleine dérive autocratique

Intimidations, gueulantes et menaces auprès des syndiqué-e-s du SNCS-FSU et des autres organisations syndicales, le PDG de l'Inria utilise des méthodes d'un autre âge qui n'ont pas leur place dans le dialogue social avec les organisations syndicales et leurs représentants dans un organisme public de recherche.

Le PDG de l'Inria s'est permis de reprocher violemment aux syndiqué-e-s du SNCS-FSU le vote, lors du congrès de notre syndicat qui s'est tenu les 10 et 11 décembre dernier, d'une motion<sup>1</sup> intitulée « *Pendant la crise sanitaire, à l'Inria, la destruction continue* ». Maintenant il reproche dans un communiqué aux membres du Conseil d'administration (CA) de l'Inria qu'une agence de presse spécialisée ait eu connaissance du budget de l'établissement, le lendemain du vote de celui-ci par le CA, et menace de suites éventuelles les responsables de cette « fuite ».

L'action du PDG de l'Inria consiste à décrédibiliser les élu-e-s du personnel, en les traitant d'irresponsables et surtout en leur déniaient leur rôle, qui est celui d'informer les personnels et de prendre position dans les instances statutaires.

Il y a sans doute un problème entre la fonction de PDG d'un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) et le pouvoir donné à cette fonction. Rappelons que le PDG d'un EPST est fonctionnaire d'autorité puisque sa fonction lui a été accordée par décret signé du président de la République. Si cette fonction lui donne autorité pour prendre toute décision concernant l'organisation de la recherche et des personnels de cet organisme, elle ne lui donne pas le droit d'ignorer les membres des instances scientifiques et des instances statutaires de l'organisme. Ces instances sont là pour jouer un rôle de contre-pouvoir, et permettre à la décision prise d'être « éclairée » par des avis et des recommandations, même si cette décision ne les suit pas exactement.

Il faut croire que ce fonctionnement n'est pas au goût du PDG de l'Inria, qui se verrait bien à la tête d'une entreprise où il n'aurait à subir ni contrariétés ni critiques de la part des personnels, qu'ils soient syndiqués ou pas.

En fait le PDG de l'Inria est clairement contrarié dans sa volonté de tout contrôler, qui lui fait oublier qu'un établissement public reçoit de l'argent public et que la transparence de l'action publique est un droit dans une démocratie. Le budget de l'Inria n'a rien de secret et les représentants du personnel font tout simplement leur travail en discutant des textes préparatoires d'un conseil d'administration avec leurs mandants, pour prendre une position qui soit la résultante d'une décision collective et non une position à titre personnel. Les élu-e-s du personnel font leur travail quand ils communiquent leurs analyses et leurs critiques du budget, et rendent publiques les positions qu'ils ont prises lors du vote.

Il est assez risible que le PDG de l'Inria, à la suite de la diffusion à la presse d'informations sur le budget voté par le CA de l'Inria, puisse proférer des menaces en s'adressant aux membres du CA, quand on sait que des fuites de tous ordres sont très souvent organisées depuis le ministère, les établissements eux-mêmes, ou toutes personnes qui y trouvent leur intérêt.

Ce n'est pas la première fois que le PDG de l'Inria agit ainsi. Des pressions inacceptables sont aussi exercées sur des membres des instances d'évaluation. Le PDG voudrait bien avoir la main sur la sélection des candidats admissibles aux concours de recrutement des chercheurs, ne se contentant pas d'avoir un regard sur l'admission. Ce serait tellement plus simple s'il pouvait désigner lui-même les représentants du personnel dans toutes les instances !

En tant que PDG d'un EPST, le PDG de l'Inria est garant du bon fonctionnement de celui-ci, y compris le fonctionnement de toutes les instances où sont représentés les personnels, même si ces instances ne lui conviennent pas. Les menaces de sa part sont d'autant moins acceptables que les personnels dépendent de lui pour obtenir une protection juridique. La donnera-t-il dans de telles conditions ?

Le SNCS-FSU n'accepte pas ce comportement, et encore moins des déclarations qui contestent la liberté syndicale et qui mettent sous pression les représentants du personnel : il attend un changement d'attitude du PDG de l'Inria. Le SNCS-FSU sera toujours là pour défendre les personnels de la recherche publique contre toutes les dérives autoritaires de ses dirigeants et encourage les personnes qui ont subi des pressions similaires à celles que nous dénonçons ici à se rapprocher de lui<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Motion adoptée par le congrès du SNCS les 10 et 11 décembre 2020 « *Pendant la crise sanitaire, à l'Inria, la destruction continue* » : [https://sncs.fr/wp-content/uploads/2020/12/Pendant\\_la\\_crise\\_sanitaire\\_a\\_lInria\\_la\\_destruction\\_continue.pdf](https://sncs.fr/wp-content/uploads/2020/12/Pendant_la_crise_sanitaire_a_lInria_la_destruction_continue.pdf)

<sup>2</sup> SNCS-FSU : <https://sncs.fr/contact/>